

# PRÉAVIS N° 144/2019

## AU CONSEIL COMMUNAL

### **Gestion du temps de travail**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.-

**Délégué municipal : M. Maurice Gay**

#### **1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 21 février 2019 à 19h
Lieu	Salle des maquettes, place du château 3

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Deux applications de suivi des temps et des absences sont actuellement utilisées à la Commune de Nyon :

- Bixi pour le suivi des heures : application installée en 2006, utilisée par une partie de l'administration communale ;
- Sunet pour le suivi des cas d'assurance accident et maladie.

Le fournisseur a annoncé la fin de support Bixi pour le 31 décembre 2019, un projet pour remplacer cette application et répondre aux exigences légales doit donc être lancé.

Ce projet sera également l'occasion d'améliorer le suivi de l'absentéisme et les outils de gestion opérationnelle.

Actuellement quatre bornes Bixi sont utilisées pour la gestion des accès des Services industriels et devront être remplacées par des bornes Salto, solution de gestion d'accès utilisée pour tous les nouveaux locaux communaux.

Ce projet est également conduit en étroite collaboration avec Police Nyon Région, le but étant de choisir un logiciel commun pour l'administration communale et la police, afin de mutualiser les coûts.

## **2. Description du projet**

---

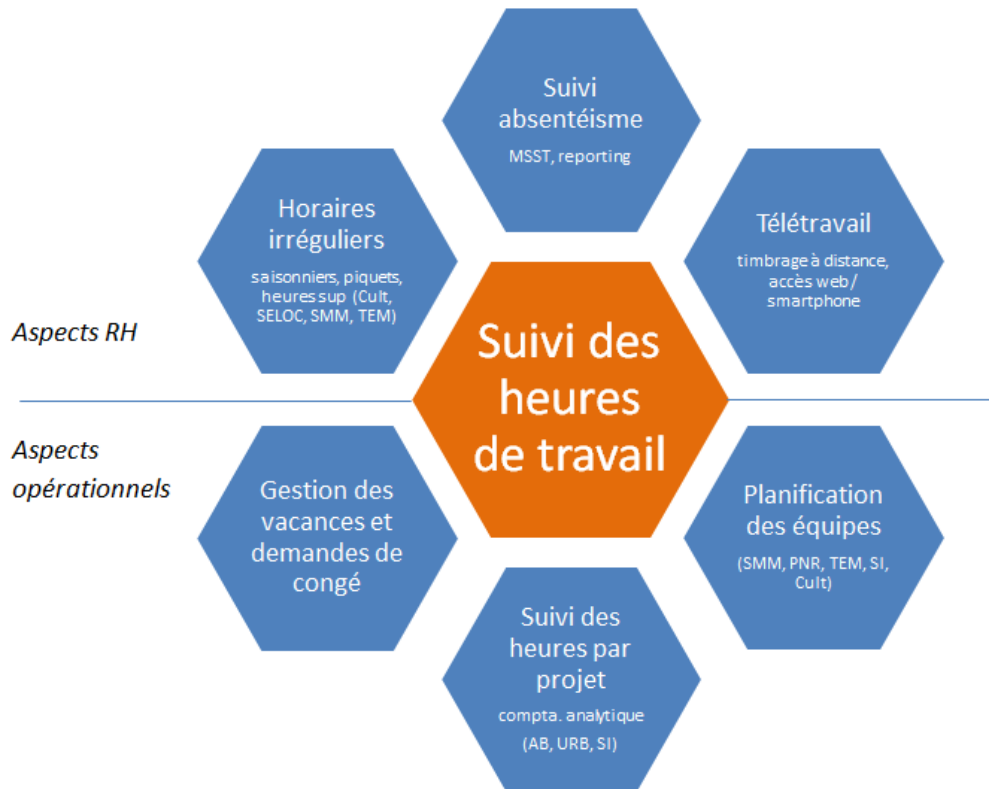
Les objectifs principaux du projet de gestion des temps sont les suivants :

- remplacer l'application Bixi d'ici fin 2019 ;
- assurer la conformité légale et statutaire en matière d'enregistrement de la durée de travail ;
- assurer une saisie des temps de travail uniforme et équitable pour l'ensemble du personnel ;
- être en mesure de suivre l'absentéisme de manière continue et dynamique comme requis par le projet MSST (mesures santé et sécurité au travail) ;
- améliorer l'efficacité de l'administration communale en répondant aux besoins principaux des services utilisateurs : planification par équipe, gestion des vacances, heures par projet, comptabilité analytique, etc. ;
- simplifier la saisie des heures du personnel payé à l'heure afin d'éviter la double saisie.

### **2.1 Choix de la solution**

Le projet de gestion des temps a démarré par une phase d'étude, avec tous les services communaux, qui a permis d'identifier précisément les besoins de l'administration.

Ceux-ci sont répertoriés dans un cahier des charges détaillé et résumés dans le schéma suivant :



Fort de ce constat commun, six logiciels ont été envisagés pour répondre à ces différents besoins. Sur la base de présentations des fournisseurs et de visites à plusieurs communes utilisatrices des différentes solutions, la solution Kelio de Bodet SA a été choisie. Cette solution couvre l'ensemble des besoins communaux à un prix similaire à celles des autres fournisseurs. Les deux communes visitées (Fribourg et Meyrin) sont très satisfaites tant de la solution que de la qualité de l'accompagnement du fournisseur.

Le montant étant inférieur à CHF 150'000.-, le contrat sera adjugé en gré à gré.

Le flux de travail avec le futur logiciel est résumé dans le schéma suivant :



## **2.2 Suivi de l'absentéisme**

Suivre la durée du temps de travail des collaborateurs est une obligation légale de l'employeur selon l'article 46 de la Loi sur le travail (LTr) : l'employeur doit tenir à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la loi et de ses ordonnances.

Le suivi des heures des collaborateurs contribue significativement à la mise en place des mesures de sécurité et santé au travail (MSST) adaptées à la situation, notamment par la gestion des absences et de la diversité des problématiques qu'elle recouvre. La Ville de Nyon doit être en mesure de suivre et consolider l'ensemble des informations liées aux différents types d'absence des collaborateurs pour une gestion efficiente de la santé et la sécurité au travail.

Les applications actuelles ne permettant pas un suivi fin des indicateurs d'absentéisme à moins de 3 jours, le remplacement de Bixi offrira la possibilité de mettre en place un tableau de bord spécifique pour l'absentéisme.

## **2.3 Outils de gestion opérationnelle**

Actuellement les services communaux utilisent des outils ad hoc pour planifier les équipes, comptabiliser les heures supplémentaires, les heures irrégulières, les vacances, les heures dédiées aux activités et aux projets spécifiques, etc.

Ce travail, nécessaire pour la conduite des affaires quotidiennes, implique une double saisie et de nombreuses heures dédiées à la retransmission des données pour le paiement des salaires horaires, des piquets ou pour la refacturation de prestations techniques liées aux chantiers des Services industriels par exemple.

Outre un meilleur suivi de l'absentéisme, le nouveau logiciel de gestion des temps permettra de gérer de manière plus efficace de nombreuses tâches :

- de gestion des temps : création des nouveaux employés, saisie des variables salariales, gestion des demandes de congé, calcul des vacances en cas d'absence longue durée, etc. ;
- de gestion opérationnelle : planification des équipes de la maintenance, suivi des heures par chantier ou par projet.

Une interface sera également mise en place avec le logiciel ProConcept, qui permettra :

- d'importer les données des employés lors du démarrage du logiciel ou de l'arrivée d'un nouveau collaborateur ;
- d'exporter les variables salariales à chaque fin de mois : piquets, heures des auxiliaires, heures supplémentaires à payer ;
- d'importer les listes de chantiers, et exporter les heures réalisées pour chaque chantier, pour la comptabilité analytique et la facturation des Services industriels.

## **2.4 Accompagnement du changement**

Pour la réussite de ce projet, la gestion du changement sera très importante, notamment pour les services communaux qui n'utilisent pas encore le logiciel de suivi des temps Bixi. L'utilisation d'un logiciel commun pour toute l'administration communale impliquera une harmonisation des pratiques de gestion des temps.

Les modalités de gestion du temps de chaque service ont été recensées pendant la phase d'étude dans le cadre d'un travail de bachelor de la HEIG-VD, complété par des ateliers thématiques pour préciser les fonctionnalités de gestion des temps requises par les services.

## NYON · PRÉAVIS N° 144/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

Il s'agit maintenant d'harmoniser ces pratiques, tout en tenant compte des spécificités des différents métiers de la Commune.

C'est la raison pour laquelle ce présent préavis inclut une démarche d'accompagnement au changement qui comporte trois volets :

- communication et formation : création des supports de communication et des contenus de formation adaptés au contexte de la Ville de Nyon et aux spécificités des services ;
- engagement et information générale : atelier d'appropriation avec démonstration des fonctionnalités de base par les utilisateurs des services ;
- mise en place du support aux services après le démarrage avec le nouveau logiciel : réponses aux questions, formations et mises à jour régulières, foire aux questions (FAQ) sur intranet.

Ce travail d'accompagnement au changement sera assuré par le Service des ressources et relations humaines, avec l'aide d'un consultant spécialisé.

### 2.5 Le projet de mise en œuvre

La réalisation du projet est planifiée sur l'année 2019, comme suit :

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Définition normes RRH	■									
Acceptation préavis		■								
Analyse fonctionnelle		■								
Installation		■								
Paramétrage			■							
Test reprise employés			■							
Reprise données employés				■						
Développement interfaces				■						
Formations				■						
Reprise totaux horaires					■					
Sites pilotes					■	■				
Sites Bixi							■			
Autres sites								■	■	
Statistiques absentéisme										■

Le Service des ressources et relations humaines a un rôle très important à jouer dans la réalisation de ce projet, notamment pour la vérification des données reprises, la détermination des standards managériaux, la formation des services et l'accompagnement au changement. Avec les moyens supplémentaires demandés par le préavis N° 133/2018, le service disposera des ressources nécessaires pour la réussite de ce projet.

### 3. Incidences financières

Les coûts de la réalisation du projet de gestion des temps sont estimés à CHF 211'800.-, qui se décomposent comme suit :

Licences	51'560.-
Interfaces	10'010.-
Projet et formations	37'700.-
Bornes de timbrage	28'750.-
Part refacturé PNR	-16'850.-
<b>Total projet</b>	<b>111'170.-</b>
Pose des bornes de timbrage	14'000.-
500 badges	5'280.-
Interfaces ProConcept et Kibe	12'730.-
Licences Windows	4'680.-
Gestion des accès Services industriels	16'900.-
Accompagnement RH au changement	18'000.-
Création supports communication / formation	8'300.-
Maintenance à double (9 mois)	10'650.-
<b>Autres coûts</b>	<b>90'540.-</b>
Divers et imprévus 5%	10'090.-
<b>Total du projet TTC</b>	<b>211'800.-</b>

#### ***Incidence sur le budget de fonctionnement***

A partir de 2020, ce projet impactera le budget du Service informatique et population comme suit :

Maintenance Kelio TTC :	CHF 14'200.-
Support supplémentaire :	CHF 3'000.-
<i>Moins maintenance Bixi :</i>	<i>CHF -7'900.-</i>
<b>Augmentation N° 190.3157 :</b>	<b>CHF 9'300.-</b>

## **4. Aspects du développement durable**

---

### **4.1 Dimension économique**

La mise en place du nouveau logiciel permettra de simplifier le travail administratif lié à la gestion des temps, au paiement mensuel des salaires variables et à la planification des équipes. Il facilitera aussi la gestion des absences de longue durée et de l'absentéisme perlé (de nombreuses absences de courte durée), diminuant ainsi potentiellement les coûts de l'assurance perte de gains.

### **4.2 Dimension sociale**

Un meilleur suivi des temps permettra au Service des ressources et relations humaines et aux cadres de l'administration d'avoir une meilleure vision des heures supplémentaires excessives et des absences de longue durée. Cela contribuera à une meilleure détection et prévention des situations de souffrance au travail au sein de l'administration communale, composante d'une politique de santé en entreprise.

### **4.3 Dimension environnementale**

Le nouveau logiciel permettra de supprimer les impressions de feuilles horaires utilisées pour la transmission des variables salariales horaires, diminuant ainsi la consommation de papier.

Ce projet permettra de badger à distance sur smartphone ou par internet, facilitant le suivi du temps de télétravail dans le futur. Le télétravail est l'une des solutions pour diminuer les déplacements quotidiens et les émissions de gaz à effet de serre des transports. La Municipalité souhaite à terme permettre aux collaborateurs de faire du télétravail, dans la mesure où c'est compatible avec les spécificités des métiers.

## **5. Conclusion**

---

L'application actuelle de gestion des temps, Bixi, ne sera plus maintenue par le fournisseur après la fin de l'année 2019. Une nouvelle solution doit être mise en place pour la remplacer avant cette date.

Ce projet sera également l'occasion d'améliorer l'efficacité de l'administration notamment grâce à la centralisation des données de temps de travail pour suivre en temps réel l'absentéisme, à la gestion opérationnelle des équipes et des activités et l'utilisation standard des outils de gestion des temps de travail.

La solution retenue répond parfaitement au cahier des charges de la Ville de Nyon, et pourra être implémentée dans les délais requis, pour autant que la réalisation puisse démarrer au printemps 2019 comme prévu dans le planning avec les ressources nécessaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 144/2019 concernant « Gestion des temps de travail, demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.- »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 211'800.- TTC pour mettre en place le nouveau logiciel de gestion des temps de travail ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que le budget du Service informatique et population, compte N° 190.3157.00 – *Entretien matériel et logiciel informatique*, sera augmenté de CHF 9'300.- dès 2020, afin d'assurer la maintenance du nouveau logiciel.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 décembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

- Tableau d'investissement



FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 144/ 2019

Gestion des temps de travail

Date: Nyon le

19.12.2018

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 211'800.-

Situation des préavis au 19.12.2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total des préavis votés par le Conseil communal	50 380 112	23 536 763	140 743 407	39 200 329	26 344 802	13 472 665

Situation des emprunts au 19.12.2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	360 000 000	360 000 000
Emprunts au 1er janvier	127 883 270	142 797 505	156 706 657	168 024 886	213 000 000	263 000 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	14 914 235	13 909 152	11 318 229	44 975 114	50 000 000	26 000 000
Emprunts fin période/date du jour	142 797 505	156 706 657	168 024 886	213 000 000	263 000 000	289 000 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30 000 000
Engagé	-10 515 799
Caution demandée	0
Disponible	19 484 201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Descriptif/Libellé							
Coût total du projet	211 800	0	211 800	0	0	0	211 800
Total de l'investissement	211 800	0	211 800	0	0	0	211 800

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	42 360	
	42 360	0

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	211 800
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
Coût total d'exploitation		0	4 236	55 896	55 896	55 896	171 924
Intérêts en %	2,00%	0	4 236	4 236	4 236	4 236	16 944
Entretien		0	0	9 300	9 300	9 300	27 900
Amortissements		0	0	42 360	42 360	42 360	127 080
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	4 236	55 896	55 896	55 896	171 924